

ADRESSE DE LIVRAISON

MR PHILIPPE REVELLAT
19 RUE CAMILLE CLAUDEL
TEL 06.07.70.86.66

94350 VILLIERS SUR MARNE

ADRESSE DE FACTURATION

CSE XEROX PARIS
33 RUE DES VANESSES
CS 30026 VILLEPINTE

95926 ROISSY CDG CEDEX

N° EXPEDITION : 7342184
 MODE LIVRAISON : Transport routier messagerie
 COND. LIVRAISON : FCA - EPERNAY **WAME02**

N° CLIENT : 0066341
 VOTRE REF CDE : CDE PH. REVELLAT
 N° COMMANDE : V10 - 921349 - G2CL DATE : 11/06/2020
 RSP CCIAL : OLIVIER MOULARD

ART	DESIGNATION	QTE - UVC	CDT	QTE - U. FACT	P.U.	TVA	MONTANT HT
202298	750ML BRUT DELAMOTTE CRD	30 COL	CRT 6	30 COL	25,200	01	756,00
	CHAMPAGNE AOC - 12% ALCOOL - ORIGINE FR - NC 220410110 N° LOT : D43FR33019G GENCOD UC / UA : 3418760000654 / 03418763040657 REMISE DE PRIX 6.7% REMISE SPECIALE SOCIETES 36.5% DROITS CIRCULATION						
	NET HT				15,002		450,06
					-1,688		-50,65
					-8,582		-257,45
					0,072		2,16

Un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible en cas de non paiement le jour suivant la date d'échéance inscrite sur la facture.

Nos prix sont toujours exprimés hors tous droits et taxes. A défaut de mention dans les conditions tarifaires, un supplément de 18,50 € HT, soit 22,20 € TTC sera appliqué pour tout envoi inférieur à 24 bouteilles, ou équivalence 75cl, ou 3 bouteilles de Salon ou Alexandra Rosé. Aucun escompte ne sera octroyé pour paiement anticipé. Selon décret du 2.10.12, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 €.

TOTAL HT	TAUX TVA	MONTANT TVA	MONTANT TTC
450,06	01 TVA Taux normal 20,00%	90,01	540,07
DATE ECHEANCE : 14/08/2020 MODE PAIEMENT : Chèques COND. PAIEMENT : 60 jours date de facture			DEVISE EUR

SOCIETE : 320
 CLIENT : 0066341
 N° FACTURE : 211001395
 DATE : 15/06/2020
 DATE ECHEANCE : 14/08/2020
 MONTANT : 540,07

NOS REFERENCES BANCAIRES

LE CREDIT LYONNAIS
IBAN : FR9630002079620000060278N31 SWIFT : CRLYFRPPXXX

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les Conditions Générales de Vente figurent en intégralité sur les tarifs et sont disponibles sur simple demande.

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente régiront seules tous les contrats de vente conclus par Laurent-Perrier Diffusion (ci-après « notre Société ») et ses clients, sauf stipulations contraires spécialement prévues au contrat. Elles ne sauraient en aucun cas être écartées par les conditions générales d'achat de nos clients.

Notre société a informé son client sur les caractéristiques des biens, objet des présentes conditions générales de vente. Le fait de passer commande implique que le client reconnaisse être parfaitement informé sur les biens objet du contrat.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document ou clause contraire, non prévus par les présents, ni acceptés expressément par notre société et qui lui serait inopposable et sans leur acceptation expresse ou tacite, notre Société n'aurait pas contracté. Le fait que notre Société ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Les présentes CGV sont complétées par nos tarifs et les éventuels accords conclus en conformité avec l'article L 441-3 et suivants du code de commerce. Ces documents et accords constituent avec les présentes CGV un tout indissociable.

COMMANDES - RECEPTION ET ACCEPTATION

Notre Société se réserve le droit à tout moment de supprimer un des produits figurant sur ses catalogues ou documents commerciaux, cette suppression ne pouvant en aucun cas justifier de la part du client, quelques dommages et intérêts que se soient. Si un produit venait à être supprimé et si le client ne désirait pas porter son choix sur un autre produit identique ou similaire, son ordre se trouverait annulé de plein droit et les versements éventuellement effectués lui seraient remboursés.

Notre Société se réserve le droit de refuser toute vente ou de suspendre toute livraison aux clients pratiquant des ventes à perte, ou à prix d'appel dans des conditions dévalorisantes pour notre image de marque, ou se livrant à des actes de concurrence déloyale, ou ne respectant pas les obligations légales de traçabilité des produits et de bonne conservation et plus généralement ne respectant pas les obligations légales en vigueur.

Compte tenu du fait que les produits vendus par notre Société sont par leur nature limités dans leur quantité par sa capacité de production soumise aux aléas climatiques, notre Société se réserve le droit de réduire ou de refuser toute commande du client, toute vente ou de suspendre toute livraison aux clients notamment en cas de rupture de stock ou d'une nécessaire mesure de contingentement nécessaire à préserver sa réserve et satisfaisant aux commandes habituelles de l'ensemble de sa clientèle internationale, sans que cela n'ouvre droit pour lui à quelque dommage et intérêt d'aucune sorte. De même, notre société se réserve le droit de refuser, réduire ou fractionner toute commande du client, toute vente ou de suspendre toute livraison aux clients présentant un caractère anormal au plan quantitatif et notamment celles représentant plus de huit semaines de volume habituel à période comparable, sans que cela n'ouvre droit pour lui à quelque dommage et intérêt d'aucune sorte.

VENTES HORS DE L'UNION EUROPEENNE

Les commandes destinées à la revente hors de l'Union Européenne devront préciser le pays de destination et le nom du destinataire. Le client situé hors de l'Union Européenne s'engage à ne pas vendre les produits de notre Société dans un pays autre que celui précisé dans la commande.

Le client situé dans l'Union Européenne s'interdit d'exporter les produits qui lui sont livrés, soit directement, soit indirectement en dehors de l'Union Européenne, sans l'accord écrit et exprès de notre Société et en cas de non-respect de cette stipulation, notre Société se réserve le droit de suspendre immédiatement ses livraisons.

PRIX

Nos tarifs sont ceux en vigueur à la commande, sauf en cas de livraison sollicitée pour un délai de plus de 7 jours ouvrables après la réception de la commande. Dans ce cas, le tarif en vigueur à la date de livraison sera applicable.

Les commandes reçues moins de 7 jours ouvrables avant l'entrée en vigueur d'une hausse de tarif annoncée préalablement au client seront facturées au tarif en vigueur à la livraison.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

La livraison des produits déclenche la facturation. Le prix est payable à l'adresse figurant sur la facture. Les paiements faits à des tiers ou intermédiaires sont effectués aux risques et périls du client.

Les factures inférieures à 500 euros T.T.C. et la première facture émise pour un nouveau client sont payables à la commande.

Pour les factures supérieures ou égales à 500 euros T.T.C. et sauf convention expresse contraire, les paiements s'effectuent :

- soit à la commande

- soit à 30 jours date de facturation

Aucun escompte ne sera octroyé pour paiement anticipé.

Lorsque le paiement aura lieu par la création d'effets de commerce, ils devront être acceptés par le client, et ils devront parvenir à notre société dans un délai de huitaine à défaut de quoi notre Société sera en droit d'exiger le règlement immédiat de la totalité du prix.

LES PAIEMENTS SONT LIBELLES A L'ORDRE DE LAURENT-PERRIER DIFFUSION

Par dérogation avec ce qui précède, notre Société se réserve le droit d'exiger le paiement comptant au moment de la livraison si la situation financière de l'acheteur semble l'exiger (ligne de crédit trop importante, non couverture par notre société d'assurance crédit, retard de paiement des précédentes factures...).

En cas de risque d'insolvabilité du client, notre Société se réserve le droit d'exiger des garanties de paiement, soit préalablement à l'acceptation de la commande, soit entre la date d'acceptation de celle-ci et la date de livraison. Si l'acheteur ne fournit pas les garanties de paiement sollicitées, notre Société pourra dans le premier cas refuser la commande et dans le deuxième cas, suspendre ou résilier celle-ci.

Le client s'interdit de retenir aucune somme exigible au profit de notre Société, pour quelque motif que ce soit. Les termes de paiement ne peuvent être retardés, sous quelque prétexte que ce soit.

Le recours à l'obligation de garantie de notre Société ou toute autre réclamation de toute nature que le client pourrait être amené à formuler sur les produits, notamment en cas de défaut de conformité ne lui permet sous aucun prétexte, de retenir ou de retarder les paiements dus.

Le droit à réductions de prix éventuelles, qu'elles soient immédiates ou différées, est expressément suspendu et subordonné au complet respect par le client de toutes ses obligations pendant la période considérée et notamment au complet paiement de toutes sommes dues à notre Société à un titre quelconque.

En cas de retard de paiement par rapport aux dates stipulées sur la facture ou dans les présentes conditions, les sommes dues produiront intérêts de plein droit et sans formalité, du premier jour de retard jusqu'au complet paiement du prix, sur la base d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette et sans préjudice de tous dommages et intérêts au profit de notre Société.

De plus, conformément aux textes en vigueur, un montant forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera dû de plein droit à notre Société par tout client qui n'aura pas réglé sa facture à son échéance. Ce forfait se cumule avec les pénalités de retard et les frais de recouvrement contentieux éventuels.

En cas de recouvrement contentieux, tous les frais correspondants seront à la charge du client en ce compris une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant des sommes dues. Il est expressément prévu que tout retard dans le paiement rendra la totalité des sommes dues immédiatement exigibles et suspendra de plein droit l'exécution des contrats en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action, et ce sans que notre Société puisse être considérée comme responsable à quelque titre que ce soit du retard ainsi apporté à l'exécution des contrats, et ce y compris le cas où par exception, les délais prévus au contrat seront impératifs et sanctionnés par des pénalités de retard.

En cas de retards de paiements répétés, nous nous réservons le droit d'exiger de l'acheteur les versements anticipés pour tous les contrats de vente en cours d'exécution ou de résilier les commandes en cours.

COMPENSATION

Notre Société n'accepte la compensation que lorsque les créances en cause sont réciproques, certaines, liquides et exigibles, conformément aux dispositions des articles 1347 et suivants du code Civil encadrant le mécanisme de compensation légale. Toute autre compensation est interdite sans l'accord de notre Société, conformément aux dispositions de l'article L 442-6-1 8° du code de Commerce. En tout état de cause, le client procédant, à une compensation préalable, après accord, indiquera quelles sont les factures affectées par la compensation afin de permettre à notre Société d'effectuer la reconstitution comptable nécessaire et d'éviter les risques d'incidents de paiement.

LIVRAISON – TRANSPORT - DELAIS :

Quelles que soient la destination des produits et les conditions de vente, et sauf indication contraire de notre Société, la livraison est toujours effectuée en nos magasins ou entrepôts ou en tout autre endroit indiqué par notre Société, conformément à l'Incoterm CCI 2000 « FCA locaux du vendeur ».

La livraison et le transfert des risques s'effectuent soit par la remise directe au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance des produits à un expéditeur ou au transporteur désigné par le client ou, à défaut de cette désignation, indiqué par nous, aux frais, risques et périls du client.

RECEPTION – NON CONFORMITE

Le nombre, la conformité et l'état des produits doivent être impérativement vérifiés lors de la livraison (l'enlèvement par le client).

En cas de détérioration des produits, de non conformité ou de manquants, le client devra impérativement signaler ces événements sur le bon d'enlèvement, en faisant part de ses réserves sur celui-ci accompagné de sa signature. A défaut, la responsabilité de notre Société ne pourra plus être engagée du fait de ces détériorations ou manquants ou non-conformités.

Notre Société met tout en œuvre pour commercialiser des produits irréprochables tant au point de vue de la présentation que de la qualité.

Elle garantit ses produits contre tout défaut ou vice conformément aux articles 1641 et suivants du code Civil. Si le client estimait que les produits livrés par notre Société étaient manquants ou entachés de défauts, ou de vices, les réclamations ou réserves faites par le client devront être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours suivant la date de livraison, conformément à l'article 105 du Code de Commerce, à défaut d'avoir été inscrites sur les documents de transport par des réserves claires, précises et complètes.

Passé ce délai, aucune réclamation concernant la conformité, la détérioration des produits ou les manquants ne pourra être admise par notre Société qui sera déchargée de toute responsabilité, les produits étant réputés conformes à ce qui avait été commandé. Le client devra en outre permettre à notre Société de procéder à la constatation des défauts ou vices allégués, étant précisé que ceux-ci ne seront pris en charge que s'ils ont été constatés et avérés par notre Société. Si, après examen par notre Société, il s'avérait que les produits étaient bien entachés de défauts ou de vices, alors notre Société s'engagerait à remplacer ceux-ci gratuitement ou à les rembourser.

La garantie de notre Société est strictement limitée à l'obligation de remplacement ou de remboursement des produits défectueux ou entachés de vice et il est expressément précisé que notre Société ne sera en aucun cas tenue à aucune indemnisation de quelque nature qu'elle soit envers le client pour tout préjudice de quelque nature qu'il soit et à aucun paiement de quelques frais que ce soient du fait des défauts ou des vices entachant les produits vendus par elle.

Les défauts de conformité, détériorations ou manquants ne pourront en aucun cas donner lieu au profit du client au paiement de quelques frais, pénalités, indemnités, dommages et intérêts de quelque nature que ce soit.

La responsabilité de notre Société ne pourra en aucun cas être engagée dans l'éventualité où les produits vendus auraient voyagé ou seraient entreposés dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature.

PRESCRIPTION COMMERCIALE:

Notre Société adressera au plus tard fin février de chaque année à chacun de ses clients un état d'exécution des engagements respectifs au titre de l'année civile écoulée. Cet état est destiné à permettre l'apurement définitif des créances et dettes commerciales réciproques au titre de ladite année. Notre Société récapitulera sur cet état l'ensemble des sommes qu'elle considère devoir et lui être dues. A défaut de réponse du client sous 30 jours, le décompte sera considéré comme accepté.

Dès acceptation du décompte et par dérogation aux dispositions de l'article L 110-4 du code de Commerce, aucune somme au titre de l'année civile écoulée ne pourra plus être réclamée par l'une ou l'autre des parties, pour quelque cause que ce soit.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

Sauf décision préalable contraire et écrite, et nonobstant tout clause contraire non acceptée par notre société, en application des articles 2367 et suivants du code civil, le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le Client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite et inopposable à notre société.

Le paiement n'est réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif du règlement bancaire sur le compte de notre Société. Jusqu'au paiement intégral des articles, l'acheteur s'interdit expressément de les mettre en gage, ou de les constituer en nantissement ou warrant ou consentir sur eux un autre droit quelconque au profit de tiers pour quelque cause que ce soit. Dans le cadre normal de son exploitation, le client pourra revendre les marchandises objet du contrat et non encore réglées, sous réserve du droit pour notre société d'en revendiquer le prix payé par les sous-acquéreurs auprès du client en cas de défaut de paiement de celui-ci. La réserve de propriété sur les produits se transporte sur la créance du prix de ces produits lors de la revente par notre client initial.

Le client supportera tous les risques et dommages subis ou causés aux produits non intégralement payés et doit assurer la garde des produits en les conservant en parfait état. En cas de saisie, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits, le client devra impérativement en informer notre Société dans les plus brefs délais afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. En cas de dégradation, destruction ou disparition des marchandises non payées, notre société sera de plein droit subrogée pour le règlement des indemnités d'assurance portant sur les marchandises en cause.

En cas de règlement judiciaire de l'acheteur ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et notre société se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock, dans les conditions prévues par l'article L624-16 du code de commerce, et nos produits non payés en totalité ne pourront en aucun cas être compris dans son actif. De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement et irréfragablement présumés correspondre aux créances impayées, et notre société pourra les reprendre en dédommagement de tous les montants de ses factures demeurées impayées. La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acquéreur dès leur livraison à celui-ci.

La commande de nos produits implique l'acceptation tacite et sans réserve de la présente clause de réserve propriété, et ce nonobstant tout document contraire émanant de l'acheteur.

DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel qui sont collectées pour les besoins de la relation client et pour l'établissement des factures et/ou pour la relation commerciale en général.

Elles seront conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et pendant la durée estimée pour garder un client actif.

Pour obtenir toute information complémentaire concernant le traitement de vos données ou faire valoir vos droits au titre de ce règlement, vous pouvez transmettre votre demande à gldr@laurent-perrier.fr.

INDICATEURS

Nous nous réservons la possibilité de vous adresser si nécessaire les indicateurs prévus par la loi EGALIM, et ce dès que nous en aurons connaissance.

TRIBUNAL COMPETENT DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, le Tribunal de Commerce de REIMS sera seul compétent pour toutes contestations ou pour toutes procédures liées à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation, des présentes conditions générales de vente et de toutes les opérations de vente des produits de notre Société, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'appel en garantie ou d'intervention forcée, d'assignation en référé et d'autres, et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu d'un contrat civil ou commercial.

Les présentes conditions générales de vente et toutes les ventes effectuées par notre Société sont soumises à la loi française qui régira toutes contestations relatives à leur formation, leur exécution ou leur interprétation.